



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Le chef du service
des ressources humaines

Paris, le **30 SEP. 2024**

NOTE

à destinataires *in fine*

Objet : Note relative à la mise en œuvre de la 2^{ème} marche de la revalorisation forfaitaire prévue pour le corps des adjoints administratifs et le corps des adjoints techniques (hors DAP).

Réf :

Décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 modifié portant création du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

La présente note a pour objet de mettre en œuvre la 2^{ème} marche de revalorisation forfaitaire inscrite en LFI 2024 prévue en faveur des agents de catégorie C des corps communs relevant du ministère de la justice.

Les adjoints administratifs et les adjoints techniques (hors DAP) affectés au sein du ministère de la justice bénéficient, au titre de l'année 2024, d'une revalorisation forfaitaire de 250 € bruts annuels du montant de leurs IFSE dans la limite des plafonds réglementaires prévus par l'arrêté du 20 mai 2014 pris pour l'application aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat des dispositions du décret RIFSEEP cité en référence et de l'arrêté du 28 avril 2015 pris pour l'application aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'Etat des dispositions du décret RIFSEEP précité.

Je vous invite à mettre en œuvre, dès à présent, cette mesure qui entre en vigueur au 1^{er} janvier 2024. Ce montant tient compte du temps de présence sur l'année 2024 et de la quotité de temps travaillé.

Nicolas DE SAUSSURE

Sous-directeur des politiques statutaire
et salariale ministérielles et de la
gestion des ressources humaines
de l'Administration centrale

Pour le *deputé*

Lionel HOSATTE

L Hosatte

Liste des destinataires

Monsieur l'inspecteur général, chef de l'inspection générale de la justice,

Monsieur le directeur des services judiciaires,

Monsieur le directeur des affaires civiles et du sceau,

Monsieur le directeur des affaires criminelles et des grâces,

Monsieur le directeur de l'administration pénitentiaire,

Madame la directrice de la protection judiciaire de la jeunesse,

Pour information :

Monsieur le grand Chancelier de la Légion d'honneur

Mesdames et Messieurs les directeurs des écoles

Mesdames et Messieurs les chefs de services du secrétariat général

Mesdames et Messieurs les délégués interrégionaux du secrétariat général